

Je soussigné Louis Conscience reconnais avoir reçu de
mon oncle M^r Henri Conscience, cinq lots de Bruxelles 1867,
dont le montant, à convertir en argent, est destiné à payer
les frais d'enterrement, de médecin & occasionnés par la maladie
et le décès de ma sœur Antoinette Conscience,

Bruxelles ce 4 juillet 1881.

L. Conscience

Je soussigné Louis Conscience, autorisé par le
billet ci-joint à recevoir, pour et au nom de mon frère
Alfred, sa part de la succession de feu notre tante
Antoinette, part déposée entre les mains de notre
oncle Henri Conscience, déclare avoir reçu
de ce dernier :

A	Quatre lots de la Ville de Bruxelles 1867 au cours du jour (9 juillet 1881) $\frac{1}{2}$ 98.75 — F. 395	395
B	Un lot de la Ville de Bruxelles 1862 à f. 97.	97
C	plus Sept francs 41 Centimes en Argent	7.41
		<hr/> 499.41

Ci qui pour la part d'Alfred, forme la somme
de quatre Cent nonante neuf francs quarante un Centimes,
dont quittance.

Bruxelles le 12 Septembre 1881

L. Conscience